



## COMITE SYNDICAL

DU MARDI 7 FEVRIER 2023 – 16 H 00

Espace socio-culturel – Impasse de Briegne - 84400 RUSTREL

---

### PROCES-VERBAL

---

## Sommaire

- I. Accueil par la Présidente du Parc du Luberon**
- II. Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 15 novembre 2022 (Annexe 1)**
- III. Délibérations du Comité syndical**
  1. Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon – Révision (Annexe 2)
  2. Election d'un nouveau membre du Bureau syndical – Collège des communes – Un poste vacant
  3. DREAL – Soutien ingénierie du Parc du Luberon – Demande de financement
  4. Postes eau et rivières – Demande de financement (Annexe 3)
  5. SEDEL – Modificatif des tarifs
  6. Animation Espaces naturels sensibles – Demande de financement
  7. Réalisation des atlas communaux pour un porté à connaissance des zones humides du bassin du Calavon-Coulon – Demande de financement
  8. Projet Alimentaire Territorial et Programme National de l'Alimentation – Demande de financement
  9. Contrat de parc : conception, réalisation et diffusion d'œuvres audiovisuelles de sensibilisation aux spécificités, territoire et actions du Parc naturel régional du Luberon – Demande de financement
- IV. Questions diverses (sans délibération)**
- V. Informations**
  - Communication des décisions de la Présidente
  - Communication des délibérations du Bureau syndical du 13 décembre 2022
  - Actualités Charte 2025-2040
  - Projet Château de Buoux
- VI. Communication de la Présidente**

## I. Accueil par la Présidente du Parc du Luberon

*Le Maire de la commune de Rustrel prend la parole pour adresser un message d'accueil aux membres du Comité syndical présents : « J'ai un souvenir ému de Pierre PESSEMESE qui avait ouvert une réunion du Parc par un long discours il y a une dizaine d'années qu'il avait tenu en provençal. Je souhaite dire un mot sur cette langue provençale qui a longtemps été le ciment de notre territoire. Si elle est maintenant considérée par beaucoup comme un anachronisme et qu'elle n'est plus beaucoup parlée, elle reste cependant présente dans notre vie de tous les jours, dans nos coutumes, dans nos habitudes culinaires, dans le nom de nos rues ou dans la dénomination de nos lieux-dits. Qui peut mieux qu'elle expliquer la nature qui nous environne, l'enchaînement des saisons, nos traditions, les sentiments profonds des provençaux ? tout ceci nous le retrouvons dans les œuvres émouvantes de nos poètes : Joseph ROUMANILLE, Frédéric MISTRAL, Théodore AUBANEL, Jean-Henri FABRE et j'en oublie beaucoup. Ce ciment que je viens d'évoquer, gardons-le, rendons les administrés et les enfants surtout curieux de la langue de leurs aïeux, pour qu'ils s'y intéressent à nouveau. Il faudrait que cette langue, cette langue à nous, cette langue nostre, soit encore mieux prise en compte par notre Parc du Luberon à l'heure où le PNRL a vocation à s'étendre à de nouveaux territoires dans lesquels les traditions provençales restent très vives.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté, je vous souhaite une réunion efficace et productive et trabaia es bèn ».*

*La Présidente reprend la parole en partageant la nouvelle du décès de Madame Elisabeth MURAT, Maire de Lagarde-d'Apt : « Elisabeth était Maire depuis 26 années et conseillère municipale pendant 37 années. Elisabeth était une femme courageuse, combative, parfois même rude, mais une femme de conviction, profondément humaine, authentique et attachante. Elle a mené à bien de beaux projets dans la commune de Lagarde d'Apt. C'est la première femme Maire qui a établi un PLU. Elle a également su donner de l'attractivité à sa commune avec le Bistrot de Lagarde d'Apt.*

*J'avais sympathisé avec Elisabeth au fil du temps, je suis allée quelques fois à Lagarde d'Apt déjeuner avec elle et c'était toujours un véritable plaisir. Elle a eu une vie bien remplie et a eu un parcours atypique : elle était chef de la sécurité dans une compagnie aérienne avant de tomber en amour de Lagarde d'Apt, elle s'y est installée pour y devenir éleveuse caprin. C'était une femme très attachée à ses terres, à la ruralité, à l'agriculture. Elle va nous manquer »*

## II. Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 15 novembre 2022 (Annexe 1)

*La Présidente demande s'il y a des remarques particulières. Il n'y en a pas.*

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## III. Délibérations du Comité syndical

---

## 1. Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon – Révision (Annexe 2)

**Rapporteur :** Dominique SANTONI

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon confèrent aux chambres consulaires la qualité de « membre associé ».

Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés le bénéfice du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Afin d'assurer l'éligibilité du Parc du Luberon à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon.

L'enjeu étant également de maintenir la relation privilégiée du Parc du Luberon avec les chambres consulaires, il est proposé de leur conférer la qualité de « partenaires ». Cette modification entraîne une révision des statuts.

Pour rappel, les statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux tiers des délégués qui composent le Comité syndical et après accord des deux-tiers des membres adhérents au syndicat mixte.

### **Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 24 juin 2022 et notamment son article 10 – Modification des statuts ;

Considérant la nécessité de modifier la qualité des « membres associés » et notamment des Chambres consulaires, en « partenaires » ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** le projet de révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon modifiant la qualité des Chambres consulaires et autres membres associés aux articles 7.1 et 7.2 des statuts ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions.*

*Il est demandé pourquoi, dans les statuts du Parc, il est noté que si le Président n'est pas un élu de la Région, le Premier Vice-président est obligatoirement issu du collège de la Région.*

*La Présidente rappelle que la Région est le premier financeur du Parc du Luberon. De plus, s'agissant d'un Parc naturel régional, les statuts réservent une place aux élus de la Région dans son exécutif.*

*Il est demandé ce qu'est une chambre consulaire.*

*Les Chambres d'agriculture, les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres des métiers et de l'artisanat sont des chambres consulaires. Il s'agit de partenaires avec lesquels le Parc du Luberon a des relations privilégiées. Jusqu'à présent nommées membres associés, il convient de les qualifier de partenaires pour continuer de bénéficier du versement du FCTVA.*

*Il n'y a plus de question.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

## **2. Election d'un membre du Bureau syndical – Collège des communes – Un poste vacant**

**Rapporteur :** Dominique SANTONI

L'article 7-1 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel du Luberon dispose que le « ... *Comité syndical, (...) procède à la désignation des membres du Bureau comme indiqué au 7.2 ci-après.*»

L'article 7-2 des statuts stipule que « *le Comité syndical élit en son sein le Bureau, comprenant les membres titulaires suivants :*

- *Membres de droit :*
  - *Le Président du Comité syndical*
  - *les délégués des villes de plus de 10 000 habitants sont membres de droit du Bureau.*
- *Les autres membres sont élus par leurs pairs du même collège siégeant au Comité syndical comme suit :*
  - *3 parmi les délégués titulaires de la Région PACA (collège de la Région),*
  - *1 parmi les délégués titulaires du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence (collège des départements),*
  - *2 parmi les délégués titulaires du Conseil Départemental de Vaucluse (collège des départements),*
  - *20 parmi les délégués titulaires des communes non membres de droit,*
  - *1 parmi les délégués titulaires des 2 EPCI (2 membres en cas d'adhésion de 4 EPCI ou plus).*

*(...) En cas de vacance parmi les membres du Bureau, le Comité syndical pourvoit au remplacement dans les meilleurs délais.»*

Madame Bérengère LOISEL-MONTAGNE, déléguée de la commune des Taillades, nous a fait parvenir sa démission du Bureau syndical en décembre dernier.

Il convient de procéder à l'élection d'un membre suite à cette vacance.

*La Présidente annonce les candidatures parvenues par écrit :*

- *2 Candidatures écrites :*
  - *Madame CRESP, déléguée de la commune de Cabrières d'Avignon*
  - *Monsieur DEMEYERE, délégué de la commune d'Auribeau*

*La Présidente passe la parole aux candidats afin qu'ils puissent se présenter :*

*Madame CRESP :*

*« Bonjour à tous, je me suis portée candidate parce que sur Cabrières d'Avignon nous travaillons depuis mars 2020 en étroite collaboration avec le Parc du Luberon. Nous avons lancé un grand projet photovoltaïque grâce à l'aide du Parc. Nous espérons avoir notre centrale solaire d'ici décembre 2024. Nous avons d'autres projets comme la désimperméabilisation de la cours d'école ou les économies d'énergies et d'eau avec l'aide du SEDEL. Pour tout cela et parce que j'adhère totalement au fonctionnement de Parc, convaincue du bien fondé et de la plus value qu'apporte le Parc au territoire, je souhaite m'investir encore plus et avec un grand plaisir. »*

*Monsieur DEMEYERE :*

*« Bonjour à tous, je représente l'ancien village gaulois, devenu le benjamin du Parc du Luberon, puisque nous sommes entrés dans le Parc l'année dernière. La commune d'Auribeau est une commune de 80 habitants et j'ai beaucoup œuvré dans la municipalité pour que Auribeau devienne une commune du Parc. Nous avons plusieurs projets en lien avec le Parc, notamment la création d'un Bistrot de Pays dont l'ouverture est prévue pour juin 2024. Ma candidature est l'occasion de nous investir encore plus dans la vie du Parc du Luberon. »*

*La Présidente fait appel à volontaires (2 élus) pour être scrutateur (dépouillement du vote : un élu déplie, l'autre lit à haute voix le nom du candidat) et 2 agents pour comptabiliser les votes.*

*Les élus présents inscrivent le nom du candidat sur le bulletin vierge disposé à cet effet sur leur siège et viennent le déposer dans l'urne à l'évocation de leur nom par Laure, dans l'ordre de la feuille d'émargement (si pouvoir, plusieurs votes).*

*Proposition de délibération soumise à débat :*

*Vu le Code général des Collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;*

*Vu les candidatures de ..... pour remplacer les membres du Bureau suite à vacance dans le collège des communes ;*

*Considérant que l'élection des membres du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le président, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue ;*

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré au scrutin secret :*

- **PROCLAME** les élus suivants membres du bureau syndical pour le collège des Communes :*

<i>Collège</i>	<i>Prénom NOM</i>
<i>Communes</i>	

- **AUTORISE** la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

*Suite au dépouillement, 70 bulletins ont été comptabilisés dont 1 bulletin blanc et bulletin nul.*

*Madame CRESP : 41 voix*

*Monsieur DEMEYERE : 27 voix*

*Madame CRESP est élue membre du Bureau syndical.*

*La Présidente remercie les deux candidats et félicite Madame CRESP pour son élection.*

---

### **3. DREAL – Soutien ingénierie du Parc du Luberon – Demande de financement**

**Rapporteur :** Jean AILLAUD

Le budget de fonctionnement du Parc du Luberon est alimenté par les participations des membres du syndicat mixte qui le composent. Il est complété par une contribution annuelle du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions sur opérations, d'origines diverses.

L'État, qui crée les Parcs naturels régionaux sur proposition des Régions, apporte donc son aide financière dans leur fonctionnement et leurs actions.

A ce titre, la subvention annuelle versée au Parc naturel régional du Luberon par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) est habituellement de 150.000 €, ramenée à 148.000 € depuis 2017.

Une demande de subvention axée sur les 4 thématiques prioritaires suivantes doit être déposée :

- Biodiversité
- Sites et paysages
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Gouvernance

Dans cette perspective, il est proposé de solliciter la dotation de la DREAL PACA pour 2023 à hauteur de 150 000 € en vue du soutien à l'ingénierie du Parc du Luberon dans les 4 orientations énoncées ci-dessus.

**Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 24 juin 2022 ;

Vu la dotation annuelle du Ministère en charge de l'environnement en vue de la mise en œuvre de la charte ;

Considérant la nécessité de solliciter pour 2023 la dotation de soutien à l'ingénierie de la part l'Etat pour le bon fonctionnement du Parc du Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** la demande de subvention d'ingénierie auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence Alpes Côte d'Azur pour le soutien à l'ingénierie du Parc naturel régional du Luberon en vue de la mise en œuvre de sa charte ;
- **SOLLICITER** une subvention à hauteur de 150 000 € pour l'année 2023 de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### 4. Postes eau et rivières – Demande de financement (Annexe 3)

**Rapporteur :** Viviane DARGER Y

Le service Eau et Rivières du Parc du Luberon contribue à la mise en œuvre de la Charte du Parc et des politiques publiques dans le domaine de l'eau au travers ses missions :

- d'animation et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage locaux ;
- de définition de projets cohérents à l'échelle des bassins hydrographiques ;
- de mise en œuvre d'actions coordonnées telles que le SAGE et le contrat de rivière du Calavon.

Cette importante mission bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse depuis 1992.

Les conventions d'aide de l'Agence de l'eau étant arrivées à terme fin 2022, un renouvellement de demande de ces aides a été établi par grands types de missions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, soit un an de fonctionnement selon le nouveau dispositif du 11<sup>ème</sup> programme d'aide de l'Agence de l'eau.

**Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu les conventions signées entre le Parc naturel régional du Luberon et l'Agence de l'eau ;

Considérant les missions d'animation et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage locaux, de définition de projets cohérents à l'échelle des bassins hydrographiques et de mise en œuvre d'actions coordonnées telle que le SAGE et le contrat de rivière ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** le programme prévisionnel de travail du service eau et rivière pour l'année 2023 et l'estimation des postes suivante :

	Salaires et charges plein temps / an
Mission coordonnateur service et animation SAGE Calavon	58 067 €
Mission gestion ressources en eau et économies d'eau	38 675 €
Mission gestion zones humides et animation N2000	52 351 €

- **SOLLICITER** les financements suivants :

Fonctionnement 2023	Sollicités auprès de l'Agence de l'Eau	Autres financements	Autofinancement Parc

Mission coordonnateur service et animation SAGE Calavon	37 744 €	Sans objet	20 323 €
Mission gestion ressources en eau et économies d'eau	16 340 €	9457 € (obtenu cadre AAP)	12 878 €
Mission gestion zones humides et animation N2000	20 417 €	24 294 € (obtenu cadre N2000 – Etat + FEADER)	7640

- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 5. SEDEL – Modification des tarifs

**Rapporteur :** Noëlle TRINQUIER

Le Parc Naturel Régional du Luberon porte le programme SEDEL depuis 13 ans et accompagne les communes et intercommunalités dans la mise en oeuvre d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables dans le patrimoine public.

Ce programme permet aux communes et EPCI de réaliser des économies conséquentes et d'accéder à des aides financières lors d'appels à projets spécifiques.

La satisfaction est au rendez-vous avec un taux de renouvellement d'adhésions de 100% des collectivités concernées en 2022.

Le service fait face à un accroissement d'activité avec la mise en oeuvre du décret tertiaire, à l'échéance d'une subvention de fonctionnement, et à des dépenses supplémentaires liées à un logiciel indispensable.

Le comité de pilotage SEDEL composé des élus référents des adhérents, a acté, le 4 octobre 2022, la nécessité de pérenniser le service en recherchant son équilibre financier. De nouveau réuni le 10 janvier 2023, le comité de pilotage s'est positionné favorablement sur une hausse des cotisations permettant d'atteindre cet objectif.

Le tarif applicable aux EPCI sera soumis à délibération ultérieurement. Parallèlement, plusieurs communes ont fait connaître leur volonté de rejoindre le programme. Les modalités de cette extension sont à l'étude et les communes concernées seront tenues informées prochainement.

### **Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables » ;

Vu la délibération du 3 février 2009 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon lançant la mise en oeuvre du Programme SEDEL ;



Vu la délibération 2012CS47 du 5 juin 2012 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la poursuite du programme SEDEL en 2013 ;  
Vu la délibération 2016BS44 du 30 juin 2016 du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la poursuite du programme SEDEL en 2016 ;  
Vu la délibération 2019CS28 du 28 mars 2019 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant l'évolution du programme SEDEL en créant un service à la carte destinées aux communes permettant de traiter les questions d'économies d'énergie et d'eau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023 ;  
Vu l'avis favorable du comité de pilotage sur la pérennisation du service et une hausse équilibrée des cotisations du programme SEDEL en date du 10 janvier 2023 ;  
Considérant le bilan très positif de l'action du Programme SEDEL auprès des communes bénéficiaires du territoire et le souhait de ces dernières de poursuivre cette collaboration technique au-delà de 2023, avec un portage par le Parc du Luberon et un soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse jusqu'en 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **VALIDER** la poursuite et la pérennisation du programme SEDEL avec une hausse des cotisations des communes (+0.40€/hab.an pour SEDEL Energie et +0.20€/hab.an pour SEDEL Eau) ;
- **ETABLIR** les nouveaux tarifs annuels à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 en rédigeant un avenant aux conventions à :

Services à la carte	Communes
SEDEL Energie	2,5 €/hab
SEDEL Energie et Eau	3 €/hab

- **SOLLICITER** auprès de l'ADEME, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE +) une aide financière la plus élevée possible afin de compléter le plan de financement ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions.*

*Il est demandé la suite donnée à l'appel à candidature lancé auprès de communes encore non adhérentes au service dont il a été question lors du Copil.*

*Il y a eu un questionnaire concernant l'extension du service à d'autres communes. 8 communes seraient intéressées, mais des financements supplémentaires sont nécessaires car les 4 agents du service ne pourront pas absorber seuls la charge de travail supplémentaire.*

*Il est demandé si un nouveau poste de conseiller ne pourrait pas être financé par les cotisations au service, si le nombre de communes nouvellement adhérentes était plus important.*

*En effet, un équilibre budgétaire est à trouver et un travail de réflexion est porté sur cette question.*

*Le principe de trouver des équilibres financiers par l'augmentation des tarifs est le dernier recours possible. Le SEV (Syndicat d'Energie du Vaucluse), qui s'occupait de l'électrification et qui souhaite s'occuper aujourd'hui de toute forme d'énergie, ne peut-il pas abonder dans le financement du SEDEL ? Une rencontre s'est déroulée pour réfléchir à comment mutualiser et rendre plus lisibles nos actions qui sont très liées, notamment sur l'éclairage public ou sur les énergies renouvelables. Un projet de*

*convention est à l'étude pour acter de ce partenariat. Cependant, il n'a pas été question d'un partenariat financier, mais plutôt de mutualisation d'outils et de partenariats dans l'accompagnement des communes. Il faudra également élargir cette réflexion au syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence.*

*Il est demandé s'il est possible de mutualiser le logiciel qui, n'étant plus financé, devient très coûteux. Il n'est pas possible de mutualiser le logiciel en interparc puisque le Parc du Luberon est le seul de la Région à avoir des conseillers en énergie partagée. Le syndicat d'énergie de Vaucluse n'a pas non plus de conseiller, mais la question a été abordée. Cependant, un appel à projet devrait prochainement être lancé et pourrait peut-être permettre de financer le logiciel.*

*Il est demandé s'il n'existe pas d'autres logiciels moins coûteux ou libre d'accès.*

*Il n'existe pas de logiciels libres d'accès et le logiciel actuel est l'un des moins coûteux sur le marché actuel (17 000€ par an).*

*Il n'y a pas d'autre question.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il y a une abstention (Monsieur DUPOUX) et aucune opposition.*

*La délibération est adoptée l'unanimité des voix exprimées.*

---

## **6. Animation Espaces naturels sensibles – Demande de financement**

**Rapporteur :** Christian CHIAPPELLA

Le Parc naturel régional du Luberon est un des partenaires privilégiés des communes de son territoire pour la mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de Vaucluse. Chacun de ces ENS est doté d'un comité de site et d'un plan de gestion, prévoyant une programmation pluri annuelle des actions.

Chacune des collectivités concernées, au travers de la convention de labellisation de l'ENS et de la charte de qualité des ENS du Vaucluse, s'engage notamment à mettre en œuvre le plan de gestion du site, à réunir annuellement le comité de site et à rédiger un rapport d'activité annuel. Elle est également responsable de la maîtrise des impacts de la fréquentation, des manifestations et autres projets se déroulant sur le site. De plus, la vie du site et son appropriation par la population locale passe par des évènements ou des actions de communication ciblées.

L'objectif du présent projet est d'assurer l'animation des ENS de Vaucluse situés sur le territoire du parc naturel régional du Luberon. Elle vise à assister les collectivités concernées pour parvenir à une gestion effective et concertée des sites.

Les communes et espaces naturels sensibles concernés en 2023 sont les suivants :

- VILLARS/APT/RUSTREL : Colline de la Bruyère
- St SATURNIN LES APT : La Tuillière
- MERINDOL : la Garrigue

Pour l'année 2023, le contenu précis des actions d'animation se répartit comme suit pour chacun des sites :

<b>Colline de la Bruyère</b>	<b>6848,50 €</b>
SE1 Suivi Loefflingie	<b>850,00 €</b>
SE5 Amélioration des connaissances sur la flore patrimoniale	<b>335,00 €</b>
SE7 Inventaire chauve-souris cavernicoles (GM Hibernation)	<b>898,00 €</b>
TE2 Gestion forestière sur le secteur incendié recolonisé par le pin maritime	<b>1 677,50 €</b>
AD1 Poursuivre la maîtrise d'usage et foncière	<b>1 005,00 €</b>
AD2 Suivi technique, administratif et financier et animation du comité de gestion	<b>2 083,00 €</b>
<b>La Tuilière</b>	<b>2 010,00 €</b>
Animation du plan de gestion	<b>1 675,00 €</b>
inventaire participatif du sainfoin	<b>335,00 €</b>
<b>la Garrigue</b>	<b>3 040,00 €</b>
GEST11 suivi plan de gestion	<b>2 190,00 €</b>
SUIVI1 Inventaire Garidelle	<b>850,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 899,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
département Vaucluse 60% du H.T.	<b>7 139 €</b>
participation PNRL 40% en ingénierie	<b>4 759 €</b>
TOTAL	<b>11 899 €</b>

**Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu les Conventions de labellisation Espaces naturels sensibles de la Tuilière, de la colline de la Bruyère et de la Garrigue ;

Vu le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles du Département de Vaucluse et son plan d'action 2019-2025 ;

Considérant le rôle du Parc naturel régional du Luberon dans la mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de Vaucluse ;

Considérant que chacun de ces ENS est doté d'un comité de site et d'un plan de gestion, prévoyant une programmation pluri annuelle des actions ;

Considérant la nécessité d'assurer l'animation des ENS de Vaucluse situés sur le territoire du parc naturel régional du Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** la demande de financement auprès du département de Vaucluse pour le soutien à l'ingénierie du Parc naturel régional du Luberon en vue de la gestion et l'animation des Espaces naturels sensibles (Colline de la Bruyère à Villars, la Garrigue à Mérindol, La Tuilière à Saint Saturnin les Apt) selon le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Budget		Financement		
Animation pour l'année 2023 (HT) : ingénierie PNR Luberon : 23 jours à 335 €/jour	7 705 €	Département de Vaucluse	60%	7 139 €
Animation pour l'année 2023 (HT) : prestations des associations de protection de la nature	4 194 €	PNR Luberon (ingénierie)	40%	4 759 €
<b>Total</b>	<b>11 899 €</b>	<b>Total</b>		<b>11 899 €</b>

- **SOLLICITER** un financement à hauteur de 7 139 € du Département de Vaucluse pour l'année 2023;
- **AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **7. Réalisation des atlas communaux pour un porté à connaissance des zones humides du bassin du Calavon-Coulon – Demande de financement**

**Rapporteur :** Christian CHIAPELLA

La loi MAPTAM a créé la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite « GEMAPI ».

Dans le cadre de l'organisation de cette compétence et en accord avec sa charte, le Parc naturel régional du Luberon a porté une étude globale sur les zones humides visant à partager les enjeux de leur protection et à proposer des stratégies de gestion adaptée.

Vulnérables et en régression, les zones humides font en effet l'objet de plusieurs textes réglementaires et de politiques publiques visant à leur préservation.

Suite à analyses de leur état, des pressions et des menaces, le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) a proposé 3 types de stratégies de gestion et a classé des zones humides en priorités d'interventions.

Sur la base de ce plan, une convention de partenariat a été établie en 2021 entre le Parc du Luberon et le Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon (SIRCC) afin de préciser la volonté et les modalités du travail partenarial, devant concourir à la gestion des zones humides sur la partie du territoire concernant le bassin Calavon-Coulon.

Dans ce cadre, il est envisagé de porter à connaissance auprès de 8 communes du bassin versant du Calavon-Coulon l'ensemble des résultats issus du plan de gestion stratégique des zones humides :

- Sous forme d'un atlas avec cartographies présentant le nombre, les types, les enjeux et intérêts des zones humides par commune.
- Décrivant les recommandations d'actions et les priorités identifiées, dans l'objectif d'engager une politique de gestion des zones humides sur le territoire.

### **Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, transposant la Directive cadre sur l'eau dans le droit français et fixant ainsi les objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques ;

Vu la loi MAPTAM qui a créé la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite « GEMAPI » ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016/2021, approuvé le 3 décembre 2015 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé le 18 novembre 2019 ;

Vu la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Luberon et le et le Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon (SIRCC), approuvée le 4 février 2022, afin de préciser la volonté et les modalités du travail partenarial, devant concourir à la gestion des zones humides sur le bassin du Calavon-Coulon ;

Considérant que la mise en œuvre de cette compétence est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et exclusive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la labellisation « EPAGE » du SIRCC par arrêté inter préfectoral en date du 28 juillet 2021 permettant à ses 3 EPCI membres de lui déléguer et/ou transférer, en tout ou partie, leur compétence GEMAPI à échelle du territoire ;

Considérant que dans le cadre de la GEMAPI, de son animation du SAGE Calavon-Coulon et en accord avec sa charte, le Parc naturel régional du Luberon contribue à ce travail collaboratif et a porté une étude globale sur les zones humides visant à partager les enjeux de leur protection et de proposer des stratégies de gestion adaptée ;

Considérant que les zones humides, vulnérables et en régression, font en effet l'objet de plusieurs textes réglementaires et de politiques publiques visant à leur préservation ;

Considérant que sur la base de ce plan dont les objectifs et les stratégies de gestion sont retranscrits dans le SAGE Calavon-Coulon, le Parc du Luberon propose aux EPCI et au SIRCC de se positionner comme opérateur privilégié sur la gestion des zones humides à échelle de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** le projet de réalisation des atlas communaux pour un porté à connaissance des zones humides du bassin du Calavon-Coulon et son plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)	
Prestation graphisme / conception des atlas communaux	11 700	Agence de l'Eau (50% du TTC) Déjà obtenu	7 500
		Région Sud PACA (30% du TTC)	4 500
		Autofinancement Participation SIRCC (50%) Ingénierie PNRL (50 %)	3 000
Conception cartes via SIT	1 500		
Impression / distribution	1 800		
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>Total</b>	<b>15 000</b>

- **SOLLICITER** les aides du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer toute pièce relative au projet et notamment les conventions particulières de financement.

*La Présidente demande s'il y a des questions.*

*Il est demandé si ces atlas sont les mêmes que les atlas de la biodiversité communale.*

*Les atlas communaux de la biodiversité sont portés sur un inventaire de la faune et de la flore alors que ces atlas communaux portent sur les zones humides. Des plans de gestion concertés ont été élaborés en 2018-2019, il s'agit ici d'un porter à connaissance pour éclairer sur ce qui existe au niveau de la commune en termes de types de zones humides et au-delà du nombre, les enjeux qu'elles recèlent notamment sur la question de la ressource en eau.*

*Il est demandé combien de communes seront concernées par ces atlas.*

*Il est prévu un travail sur les 8 communes sur lesquelles les zones humides sont les plus concentrées (Apt, Bonnieux, Gargas, Goult, Rousillon, Rustrel, St Saturnin les Apt, Villars).*

*Il n'y a pas d'autre question.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

## **8. Projet Alimentaire Territorial et Programme National de l'Alimentation – Demande de financement**

**Rapporteur :** Patrick COURTECUISSÉ

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), un appel à projets est lancé chaque année depuis 2014 à l'initiative du Ministère en charge de l'alimentation pour développer des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires s'inscrivant dans les objectifs du PNA.

Compte tenu de l'élan donné récemment au développement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), du rôle clé qu'ils peuvent jouer pour la transition agricole et alimentaire, la nouvelle édition de l'appel à projets national est ciblée sur le soutien de projets pouvant accompagner cette dynamique de déploiement des PAT.

Cette édition est lancée en partenariat avec le Ministère de la santé et de la prévention, le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et l'Agence de la transition écologique (Ademe). Intitulée « Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat », elle soutiendra des projets visant la transition agricole et alimentaire, permettant notamment l'adoption de comportements alimentaires durables favorables à la santé, ainsi que la lutte contre la précarité alimentaire.

A ce jour, les financements sont plus nombreux pour les PAT en structuration et émergence.

Plus compliqué d'obtenir un soutien – en particulier, en fonctionnement – pour les PAT de niveau 2.

Le Parc naturel régional du Luberon anime le projet alimentaire territorial Luberon depuis 2017, labellisé de niveau 2 depuis 2020. Il assure la cohérence et la promotion des actions en faveur de l'agroécologie et de l'alimentation durable inscrites dans la dernière charte du Parc et engagées dès 2008. Le Parc propose à présent mettre l'accent sur la promotion de la « diète méditerranéenne » à une large échelle : de la restauration collective aux habitants. Il s'appuiera sur ses relais locaux (tiers-lieux, associations, autres PAT) pour assurer des actions efficaces et co-construites.

Lors de ces prochaines années, le Parc du Luberon propose de faire un focus sur la « diète méditerranéenne » et sur les liens alimentation/santé. Modifier son alimentation permet d'agir directement sur sa santé, mais aussi sur celles des écosystèmes en soutenant une agriculture de qualité, locale qui engendre une économie circulaire.

L'alimentation méditerranéenne se caractérise par une importante et dominante consommation de produits végétaux (céréales peu raffinées, légumes secs, légumes et fruits frais, noix, amandes, huile d'olive), de plantes aromatiques (ail, thym, romarin, marjolaine...), de poissons, se compose aussi de produits laitiers et volailles en quantités raisonnables, et enfin de peu de charcuteries et viandes rouges, ainsi que des produits sucrés en faible quantité. Traditionnelle jusqu'aux années 1950, elle a été inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO en 2010.

L'alimentation méditerranéenne est bénéfique à la santé, l'environnement et le climat.

Un très large consensus scientifique international établit que les alimentations basées sur des végétaux sont bénéfiques pour la santé humaine et les écosystèmes, comparées aux régimes alimentaires omnivores à dominante animale. Dans notre région, le type d'alimentation traditionnel est l'alimentation méditerranéenne, adaptée et produite essentiellement dans nos territoires. Ce n'est que récemment (2-3 générations) que l'agriculture et la façon de se nourrir ont fortement changées, en copiant le modèle Nord-Américain.

Depuis 1960, de nombreuses études scientifiques et médicales démontrent que l'alimentation de type méditerranéen est très bénéfique à la santé humaine, surtout si les aliments sont typiques et sans pesticides. Les adeptes de cette alimentation, tous âges confondus, sont moins sujets au surpoids et à l'obésité, et les adultes sont moins affectés par de nombreuses maladies (diabète T2, pathologies cardiovasculaires, maladie de Parkinson, divers cancers, dépressions, déclin cognitif, ...). Le fait de privilégier les aliments produits écologiquement (ex agriculture biologique) renforce encore l'effet protecteur sur la santé en réduisant fortement l'exposition aux pesticides de synthèse, et les risques de surpoids, de pathologies diverses, ainsi que la biodiversité.

L'alimentation méditerranéenne est bénéfique pour le climat et les écosystèmes.

Moins de produits d'origine animale et de produits transformés signifie pour leur production moins de surface de terres à cultiver (-70%), d'énergie (-80%) et de consommation de ressources naturelles comme l'eau douce (-60%), et nettement moins d'émissions de GES (-70%), ce qui réduit le réchauffement/dérèglement climatique. L'alimentation méditerranéenne implique aussi des productions très diversifiées, avec des rotations qui limitent l'apport d'engrais (ex légumineuses, épeautre) et divers produits phytosanitaires (pesticides). L'alimentation méditerranéenne, comme les alimentations à base végétale, a ainsi l'avantage de générer de faibles émissions de Gaz à effet de serre (GES), comme observé récemment dans des pays méditerranéens, de préserver les écosystèmes et donc la biodiversité, et surtout si les modes de production et de distribution sont durables (agroécologie, agriculture biologique, local et de saison) et si la consommation alimentaire est bien ajustée aux besoins de chacun.

L'alimentation méditerranéenne est donc bénéfique à la santé des humains et de la planète, en illustration du concept de l'ONU « Une santé unique ».

Cet objectif de promotion de la « diète méditerranéenne » sera le fil rouge du PAT du Parc qui souhaite poursuivre l'animation et l'accompagnement des projets en fonction de ses divers axes.

#### **Projet de délibération soumise à débat :**

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;  
Vu l'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique, qui sont la base des orientations de la Charte du Parc naturel régional et au cœur des mesures sur l'agroécologie et sur le Projet alimentaire territorial ;

Vu les orientations attendues par l'Appel à projet proposé par le Programme national de l'alimentation ;

Considérant l'intérêt du projet de promotion de la « diète méditerranéenne » à une large échelle : de la restauration collective aux habitants, qui permet la poursuite de l'animation du projet alimentaire territorial et la promotion d'un régime alimentaire reconnu pour ses bienfaits sur la santé et sur l'environnement ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** la candidature du Parc du Luberon à l'appel à projet du Programme national de l'alimentation ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Poste de dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Ingénierie et animation PAT	50 000 €	PNA	70 000 €
Accompagnement de la restauration collective	22 000 €	Département 84	10 000 €
Documents pédagogiques	5 000 €	PNR du Luberon - Ingénierie	20 000 €
Sensibilisation du Public	16 000 €		
Collaboration avec la recherche	2 000 €		
Evènements	2 000 €		
Essaimage	3 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>		<b>100 000 €</b>

- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*



## **9. Contrat de parc : conception, réalisation et diffusion d'œuvres audiovisuelles de sensibilisation aux spécificités, territoire et actions du Parc naturel régional du Luberon – Demande de financement**

**Rapporteur :** Dominique SANTONI

L'accueil, l'éducation, la sensibilisation et l'information du public constituent l'une des missions fondamentales d'un parc naturel régional. Cette mission constitue un axe important de la Charte du Parc du Luberon 2009-2024 et elle continue d'être portée et renforcée pendant la phase actuelle de révision de la Charte.

Cette mission est également confortée par la double reconnaissance du territoire du Parc naturel régional du Luberon en Réserve de biosphère (Stratégie de Séville) et Géoparc mondial par l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Dans le cadre du dossier « Relais du Parc » (2019-2021), lors de l'étude réalisée par notre prestataire, l'agence Canopée, des enjeux ont émergé à partir des questionnaires d'enquêtes menés auprès d'habitants et de socio-professionnels. Il en est ressorti que le Parc naturel régional du Luberon doit davantage développer sa notoriété et la connaissance de ses missions et actions sur l'intégralité de son territoire, et donner envie aux habitants et aux visiteurs de mieux comprendre le territoire. Notamment, les habitants ont besoin d'identifier qu'ils habitent un territoire d'exception.

Parmi les vecteurs identifiés pour présenter le Parc du Luberon et en parler, la diffusion de très courts films dans les salles de cinéma, montrant le territoire et les spécificités du Parc naturel régional du Luberon, situé au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettrait de sensibiliser les habitants massivement et directement dans leurs lieux de vie.

Les cinémas sont par nature des lieux de convergences intergénérationnelles et sociales.

Le territoire du Luberon compte en tout 20 salles de cinéma (Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt, Forcalquier, Cucuron). Le cinéma de Pertuis accueille par exemple en moyenne 85 000 personnes/an.

Les cibles sont les habitants du Parc naturel régional du Luberon, ainsi que les visiteurs (région Provence-Alpes-Côte d'Azur, France, visiteurs étrangers francophones).

Afin de développer et de partager une image positive du Parc naturel régional avec ces différentes cibles, la création de mini-films qualitatifs et esthétiques permettra de :

- donner envie de découvrir les richesses du territoire ;
- développer le sentiment d'appartenance au territoire en percevant ces richesses et leur vulnérabilité ;
- « tous acteurs et visiteurs » : faire prendre conscience de l'intérêt de découvrir, comprendre et donc défendre ces richesses ;
- stimuler les émotions des spectateurs, leurs sens et leur imaginaire pour provoquer des envies de découverte, ou simplement un sentiment de bonheur devant la beauté des images ;
- faire comprendre la démarche Parc, sa raison d'être et l'importance de la présence de l'outil parc naturel régional pour la préservation et le développement raisonné de ce territoire d'exception (gagner en lisibilité et en visibilité).

La priorité est d'émerveiller pour mieux sensibiliser et mobiliser.

Le projet prévoit la création d'au moins 3 mini-films de 45 secondes, créés en qualité cinéma où ils seront notamment diffusés.

À travers ces films, les habitants pourront :

- découvrir sur grand écran ce qu'on ne voit pas habituellement, le Luberon « caché » « secret », en allant par exemple d'un territoire habité, animé, avec des activités humaines, vers l'espace protégé, la nature sauvage, le non-banal ;
- s'émerveiller devant des images d'un territoire remarquable, vivant et préservé, qui est le leur ;
- voir et entendre différemment des ambiances et des paysages familiers.

Ces mini-films seront diffusés en début de séance. Ils pourront également être montés ensemble pour une expérience plus longue, en fonction des partenariats établis avec les cinémas.

Le présent projet permettra aussi de tisser du lien avec les exploitants des cinémas, acteurs économiques très importants pour notre territoire et pour le bien-vivre ensemble.

Ces films seront également diffusés sur petit écran dans les sites d'accueil du Parc (Maison du Parc à Apt, La Thomassine à Manosque, Château de Buoux), et sur tous les écrans des partenaires volontaires (mairies, commerces, offices de tourisme, marqués Valeurs Parc, institutionnels, Région, Départements).

Une large diffusion sera faite aussi sur le site Internet et les réseaux sociaux du Parc et de ses partenaires.

Pour la création de ces œuvres audiovisuelles, il est envisagé de signer une convention de co-production avec une société de production audiovisuelle, en qualité de producteur délégué, qui apportera aussi un complément de financement et qui aura la charge de l'organisation et de l'exécution matérielle de la production de l'œuvre (tournage, montage, finition...), tout en participant à la communication et la diffusion.

Le Parc du Luberon et le producteur délégué décideront d'un commun accord des contenus définitifs des œuvres audiovisuelles.

#### **Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" ;

Considérant les critères du Contrat de Parcs proposés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant l'avis positif du Comité de pilotage « Relais du Parc » pour les suites à donner à cette action ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **ADOpte** le projet de conception, réalisation et diffusion d'œuvres audiovisuelles de sensibilisation aux spécificités, territoire, actions du Parc naturel régional du Luberon, à destination des habitants du Parc et diffusés dans les cinémas du territoire ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

## BUDGET PREVISIONNEL

RECETTES		DEPENSES	
Région Sud	17 000	Création des œuvres audiovisuelles (réalisation, tournage, montage, sonorisation, post-production)	17 000
Cofinancement producteur délégué	2 000	Communication, diffusion	4 000
Ingénierie Parc	2 000		
TOTAL HT	21 000		21 000
TVA	4 200		4 200
TOTAL	25 200		25 200

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide financière du Conseil régional pour le montant correspondant au plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

*La Présidente demande s'il y a des questions.*

*Il est demandé s'il s'agit de vidéos promotionnelles ou s'il y a un objectif de sensibilisation.*

*Le fondement des vidéos sont les missions du Parc. Il s'agit de partager les beautés du territoire du Parc.*

*Il est demandé quel public sera visé. Les habitants du territoire sont le principal public visé. C'est pourquoi il est prévu une diffusion dans les salles de cinéma du territoire du Parc du Luberon. L'objectif est une meilleure appropriation du territoire par ses habitants.*

*Il est demandé si les cinémas itinérants seront mis à contribution pour la diffusion des vidéos et si les vidéos peuvent promouvoir les actions du Parc qui restent parfois inconnues des habitants du territoire. L'idée est plus de montrer le Parc, de faire rêver les habitants avec le Parc que de communiquer sur les actions du Parc qui sont plutôt mises en valeur à travers la Lubambule.*

*Le contenu exact des vidéos n'est pas encore défini, mais il s'agit de cinéma pour montrer la beauté du Parc à ses habitants.*

*Il est demandé si le budget a été construit sur la base de devis ou d'une enveloppe dédiée à la communication. Le budget a d'abord été construit sur la base de devis. Un premier projet de délibération a été proposé avec un budget global de 36 000€. Suite aux débats, un travail a été porté sur le budget qui a été revu à la baisse. Une mise en concurrence des sociétés de production sera faite. Le coût dépend surtout du nombre de lieux sur lesquels les tournages vont être faits. La communication institutionnelle du Parc a la contrainte de présenter les différents endroits du territoire, composé de bassins de vie. L'objectif est de partir du Luberon habité, le Luberon connu, pour montrer le Luberon secret. La Présidente ajoute, concernant la communication sur les actions du Parc, le projet relais du Parc, dans lequel s'inscrit la Lubambule et d'autres relais de communication.*

*Il n'y a pas d'autre question.*

*La Présidente fait procéder au vote.*

*Il n'y a pas d'abstention ni d'opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

---

#### **IV. Questions diverses (sans délibération)**

#### **V. Informations**

- Communication des décisions de la Présidente
  - 2022-15 : Avenant au marché concernant l'observatoire du paysage – Application SIT Interparcs : prolongation de l'exécution du contrat signé avec NATURAL SOLUTIONS (Marseille) de 6 mois et mise en œuvre de l'option 9-1 : Améliorer la gestion des droits d'accès à l'interface d'administration, ajouter des portées de droit selon le groupe de l'utilisateur pour un montant de 2 940.00€ HT soit 3 528.00€ TTC
  - 2022-16 : Attribution du marché conseil en architecture énergétique.  
Attribution à : Monsieur Christian MENDEZ (Bollène)  
Montant : 330€ par vacation
  
- Communication des délibérations du Bureau syndical du 13 décembre 2022
  - 2022BS02 - Révision de la charte – Demande de financement
  - 2022BS03 - Contrat Nos territoire d'abord Luberon
  - 2022BS04 - Mise en œuvre du volet sensibilisation des lycéens du Plan Climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et programme d'éducation à l'environnement et au territoire – Demande de financement
  - 2022BS05 - Interparc tourisme 2022/2023 – Convention entre les 9 Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - 2022BS06 - Interparc tourisme durable – Convention entre les 9 Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le prolongement de la mission « Fonds Tourisme Durable »
  - 2022BS07 - Interparc agriculture 2022-2023 – Convention de promotion et de valorisation des productions agricoles dans le cadre de la marque « Valeurs Parc »
  
- Point charte

*Dans le cadre de la révision de la charte, les rapporteurs sont venus sur le territoire du Parc en novembre 2022. Une délégation du Parc du Luberon s'est rendue à la Défense pour présenter le projet de charte devant le CNPN. Il y a eu un long débat durant lequel beaucoup de questions ont été posées. L'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux a été récemment reçu. L'avis du CNPN a également été reçu. Il est favorable avec quelques recommandations qu'il faudra intégrer dans le projet de charte. L'avis du Préfet est toujours en attente. Il sera prévu au prochain comité la présentation des différents avis, le planning et la méthodologie de travail.*

- Projet Château de Buoux

*Une première réunion publique concernant le château de l'environnement a eu lieu à Buoux en février 2022. Une deuxième réunion publique, en concertation avec la commune de Buoux aura lieu le 24 février 2023.*

*De fausses informations circulent sur le château de l'environnement, c'est pourquoi la Présidente a voulu ce point d'information concernant le projet.*

*Pour rappel, il y a quelques années, le château qui avait été en partie rénové, nécessitait encore de nombreux travaux. 4 millions d'euros avaient été investis dans le château et il en manquait encore le double. Trois solutions ont été présentées :*

- *Laisser le château en l'état, avec le risque de dégradations à terme et les coûts annuels à la charge du Parc ;*
- *Restaurer le château, mais il fallait un projet pour trouver des subventions et pour payer par la suite les charges de fonctionnement ;*
- *Vendre le château, puisque posséder de l'immobilier n'est pas la vocation d'un parc.*
- 

*La décision des élus a été de rénover le château avec le projet proposé, en ayant toujours la finalité du service public, c'est-à-dire le maintien des scolaires et l'idée d'accueillir des adultes. L'objectif est toujours de sensibiliser les enfants, mais aussi les adultes au développement durable avec cet esprit d'ouvrir, de donner à voir et de partager ce que fait le Parc.*

*Le projet initial avait été présenté avec un budget de 8.9 millions d'euros, revu à la baisse et estimé aujourd'hui à 7 millions euros. Les recherches de financements ont bien avancé.*

*La délégation de service public s'est achevée en décembre 2022. Elle n'a pas été prolongée ni relancée, puisque, même s'il n'y avait pas eu de projet, l'accueil des scolaires auraient dû être temporairement suspendu car des travaux sont nécessaires tant au niveau des dortoirs que des sanitaires.*

*Aujourd'hui, se déroulent les études préparatoires et les discussions avec les différents partenaires financeurs se poursuivent. Des échanges se déroulent également avec la commune de Buoux, notamment sur la fréquentation à l'échelle de la commune, dont le vallon de l'Aiguebrun.*

*Une étude sur la fréquentation a débuté avec la pose d'écocompteurs. Une recherche sur le lien à tisser entre le château et les sites de la commune de Buoux est recherché, notamment avec le fort de Buoux. Une discussion est en cours avec l'agriculteur voisin du château pour lui permettre de conserver la superficie de terres qu'il a aujourd'hui, voire même de l'élargir. Il n'a jamais été question de bétonner le site du château de l'environnement pour y faire des parkings, il n'a jamais été question d'en faire un hôtel de luxe 5 étoiles. La Présidente incite chacun à consulter la communication qui a été faite récemment sur le site du Parc du Luberon pour avoir les bonnes informations. Si la communication est récente, c'est aussi parce que le Parc est en période de finalisation du budget.*

*La Présidente précise enfin qu'il n'est pas question de délocaliser la LPO ou d'abattre des arbres autour du château, comme ce qui a pu être entendu.*

*La Présidente demande s'il y a des questions.*

*Une inquiétude est relevée quant à la fréquentation : il est annoncé un objectif de 45 000 visiteurs par an. Il y aura des périodes de fortes affluences, comment gérer cette fréquentation sans gêner l'activité agricole qui est primordiale et qui se trouve à proximité du château ? La question de la voirie d'accès est également posée, notamment la question de son élargissement.*

*La Présidente rappelle que les travaux d'aménagement de la voirie envisagés ne concernent pas un élargissement de la route, mais la création de dégagements pour permettre aux véhicules de se croiser. Cela est déjà nécessaire aujourd'hui. Concernant le nombre de visiteurs, 45 000 est le nombre maximal à atteindre pour une recette permettant de couvrir les frais du château. Ce chiffre est un objectif maximum à atteindre progressivement. Il s'agit d'un objectif à échéance de 3 à 5 ans. Il est estimé, au période de pic de fréquentation, 300 personnes par jour. A titre de comparaison, lors des journées du patrimoine, environ 1000 personnes par jour sont accueillies au château de l'environnement. Il est également rappelé que jusqu'à aujourd'hui, le château accueillait 10 000 personnes par an en étant ouvert pour les scolaires et au public un jour par an.*

*Il est demandé comment a été calculé le chiffre de 45 000 visiteurs par an.*

*La Présidente explique que le calcul s'est basé sur ce qu'aurait à offrir le château : un centre d'interprétation des patrimoines, la remise en état des jardins, une petite restauration locavore et une capacité qui n'augmente pas en nombre de couchages. L'estimation de 35 000 visiteurs supplémentaires permet d'atteindre un équilibre financier pour couvrir les charges, notamment de gros entretien qui existent déjà aujourd'hui.*

*En effet, la Présidente rappelle que le château coûte de l'argent. Si la volonté est de garder le château de l'environnement, de conserver l'éducation à l'environnement avec des séjours longs des scolaires, une fois le château rénové, il faudra d'autres recettes pour pouvoir continuer à le faire vivre.*

*Le Responsable du pôle Patrimoine et aménagement durable du territoire ajoute qu'il faut également veiller à la qualité du bâtiment. Il s'agit de pouvoir faire bénéficier au public d'un espace agréable pour que les visites se fassent dans les meilleures conditions.*

*Il est demandé si la mise en place d'une navette, durant les périodes d'affluence, a été envisagée.*

*Lorsqu'il y aura un évènement, comme les journées du patrimoine, il sera envisagé la mise en place d'une navette. Les jours de grande fréquentation, au quotidien, un système de réservation avec un plafond de visiteurs à ne pas dépasser pourra également être mis en œuvre.*

*Il est demandé comment sera géré l'équipement. Pour accueillir et entretenir le bâtiment et les jardins, il faudra du personnel, est-ce que des embauches sont prévues ?*

*La fréquentation prévue doit pouvoir financer les postes.*

*Il est rappelé également la recherche de financement à travers le lancement d'une démarche de mécénat. Le projet est un projet d'intérêt général, un projet tourné vers l'éducation à l'environnement et au territoire pour tous.*

*Il est demandé comment le lien avec le Fort de Buoux, élément important de l'histoire du territoire, est envisagé.*

*Le lien entre le château et le fort de Buoux pourrait se faire à travers le centre d'interprétation des patrimoines et par la médiation culturelle. En effet, il y a un lien historique entre le fort médiéval et le château.*

*Il est demandé si le projet de restauration des jardins ne va pas impacter la ressource en eau.*

*La ressource en eau est à aborder non seulement pour les jardins, mais aussi pour l'hébergement. Les cuisines seront d'une taille équivalente aux cuisines actuelles et la consommation d'eau ne devrait pas être supérieure à celle d'aujourd'hui.*

*Aujourd'hui, le château est en capacité d'accueillir 96 couchages que le projet ramène à 86. Pour le calcul de la consommation d'eau, il faut s'appuyer sur l'hébergement, plus consommateur que la fréquentation à la journée.*

*Il existe 3 ressources en eau au château :*

- La ressource historique : 5 sources sont connues au château. Elles ont tendance à baisser, mais existent toujours ;*
- Le forage, dont l'eau est plus facilement potabilisable que celle des sources. Le château fonctionne aujourd'hui sur l'eau potabilisée du forage ;*
- L'alimentation en eau potable par le service des eaux de la communauté de communes, qui ne sert actuellement que pour le centre de sauvegarde de la faune sauvage.*

Concernant les jardins, il y aura besoin, notamment pour les premières années de plantations, d'une irrigation. Une réflexion est portée sur le choix des espèces les mieux adaptées à notre territoire et au changement climatique.

Il est également envisagé de réutiliser les bassins historiques, pour certains à remettre en fonctionnement.

Une autre piste pourrait être celle de l'utilisation de l'eau après assainissement, notamment pour l'arrosage. Cependant, cette piste reste difficilement applicable à un lieu fréquenté par des enfants.

Il est demandé si la station de lavage des VTT a été installée au château. Et si le lavage de VTT est impératif dans une période où la ressource en eau vient à manquer.

La station est installée. Il s'agit d'un projet qui a été voté et validé en Comité syndical et ne fait pas partie du projet d'aménagement du château.

Il est possible de revenir sur les délibérations prises, mais la décision n'a été prise qu'avec quelques abstentions ou oppositions.

Il est demandé si les eaux usées traitées ne peuvent pas être utilisées. C'est possible, mais la question de la fréquentation du site par des enfants laisse cette solution délicate à mettre en œuvre.

## VI. Communication de la Présidente

### • **Dotation biodiversité des communes**

Créée en 2019, la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité vise à soutenir financièrement les communes rurales dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité. Jusqu'en 2021, elle était destinée aux communes situées en cœur de parc national, en parc naturel marin, et dans les zones Natura 2000.

La loi de finances pour 2022 a apporté trois évolutions principales de la dotation de biodiversité :

- Une hausse du montant total de la dotation de soutien, passant de 10 millions en 2021 à 24,3 millions d'euros en 2022.
- **Une nouvelle part au profit des communes se trouvant dans des parcs naturels régionaux, dotée de 5 millions d'euros.**
- Un élargissement du nombre de communes éligibles sur la partie Natura 2000.

En 2023, grâce à une action forte de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, le projet de loi de finances porte l'enveloppe dédiée à cette dotation de 5 millions à 18.8 millions d'euros. C'est une très grande nouvelle pour le réseau des Parcs naturels régionaux et une reconnaissance du rôle majeur que nos territoires jouent dans la transition écologique.

Notre Fédération des Parcs a également plaidé pour une modification des critères d'attribution de la dotation, avec comme objectif de doter davantage de communes et notamment les plus petites d'entre elles. Là aussi nous avons été entendus puisque le critère portant sur le seuil du potentiel financier a doublé. Le législateur a également augmenté le plancher de la dotation qui passe de 1 000 à 3 000€.

### • **Restauration des terrains incendiés de Niozelles et Villeneuve – Lancement de l'étude**

Le 2 août 2022, les communes de Niozelles et Villeneuve ont été touchées par un incendie sur près de 247 hectares de forêt (87 %), de garrigues (4 %) et de terres arables (9 %).

Afin de mesurer l'effet de la perturbation majeure engendrée par le passage de l'incendie et d'identifier des mesures de gestion adaptées à la situation, une étude pour la restauration des terrains incendiés (RTI) a été lancée le 13 janvier 2023, à la demande des collectivités et des acteurs locaux.

Sous maîtrise d'ouvrage Parc du Luberon, deux actions seront menées en parallèle :

1. *Le diagnostic in situ des enjeux, mené par l'ONF, permettra de réaliser un état des lieux des risques (chute de bois mort, ravinement, érosion, etc.), des dégâts sur la ressource en bois, de l'impact paysager, ainsi que des conséquences du passage du feu sur les milieux naturels et la biodiversité. Ce diagnostic complet permettra de définir des préconisations, de prioriser des mesures et d'identifier la nature et le coût des travaux à réaliser afin de répondre aux différents enjeux.*
2. *Près de 92 % des surfaces incendiées étant partagées entre une cinquantaine de propriétaires privés, un travail d'information et d'accompagnement est indispensable afin de mettre en place les préconisations fournies par l'étude et éviter une dégradation plus importante du secteur. L'animation sera faite auprès des propriétaires forestiers privés par le CRPF. Afin de mutualiser les coûts des travaux, le regroupement des propriétaires sera également proposé et organisé.*

*Une première restitution du diagnostic est prévue pour fin février 2023, afin d'identifier les travaux d'urgence (sécurité notamment) à réaliser avant le printemps. Le rendu final du diagnostic et des préconisations est prévu pour la rentrée de septembre 2023 pour pouvoir programmer le reste des travaux pour l'automne 2023 et l'hiver 2024.*

*Coût de l'action : 46 000 €*

*Financement : Région Sud, Département des Alpes de Haute-Provence et fonds privés (CMA-CGM et L'Occitane).*

- **Ciné-débat « la fabrique des pandémies » - Cinéma le César d'Apt – Vendredi 27 janvier 2023**

*Projection qui a été suivie d'un débat animé par le Parc du Luberon, en présence de Dominique Santoni, Pierre Souvet (Santé Environnement France), Denis Lairon (Inserm) et le collectif « Sauve Qui Poule ». 150 personnes ont assisté à la projection. Les questions qui ont suivi ont principalement porté sur l'agriculture.*

*Une nouvelle projection est prévue à Robion le 11 mars, en partenariat avec le foyer rural.*

- **Chantier participatif "Un Pas de Côté"**

*Présentation par Monsieur Courtecuisse : panneaux financés dans le cadre du Leader qui ont été posés à la Thomassine avec la participation des Jeunes de l'association « Un pas de côté ».*

*« La Thomassine a bénéficié d'un financement LEADER pour réfléchir et définir, en concertation, ses axes de développement qui se partagent entre vocation conservatoire et accueil du public. Le financement était également fléché sur des équipements dont des panneaux pédagogiques (ou « panneaux d'interprétation »).*

*Les accueils de scolaires se démultiplient. Et l'ouverture tout public est également maintenue. »*

*Des visites guidées des vergers sont proposées mais il est également possible de faire une visite en toute autonomie. Pour enrichir ces visites, le parc a élaboré des panneaux désormais posés grâce à l'équipe de la Thomassine, et du pôle Mobilisation des publics avec la participation de l'association « Un pas de côté » : outre les économies réalisées (3 000 euros de pose, chiffrés par un prestataire), cette action a permis aux Jeunes de l'association de vivre un projet participatif, porteur d'éducation au territoire, a renforcé notre partenariat avec un acteur du territoire (Un pas de côté), et répond aux valeurs (connaissance, respect, partage, vivre ensemble) que nous défendons au Parc et notamment à la Thomassine.*

- **La Thomassine : Saison 2023 des stages en arboriculture, oléiculture et jardinage au naturel**

*Créer son verger d'oliviers, apprendre à les multiplier, les planter et les former par la taille*

**Mercredi 8 février** avec Alex Siciliano

9h-17h



*Taille des oliviers adultes*

**Mercredi 15 février** avec Alex Siciliano

9h-17h

*Soins au verger, soigner les arbres par les plantes*

**Samedi 25 février** avec Jean-Luc Petit

9h-17h

*Toutes les dates et informations sont disponibles sur le site internet du Parc du Luberon.*

- **Les prochaines instances :**

*14/03/2023 – 16h00 : Comité syndical – Salle des fêtes d’Apt – Initialement prévu pour le vote du budget, il aura pour ordre du jour principal le Débat d’orientation budgétaire.*

*Le vote du budget est reporté au Comité syndical qui a été ajouté au calendrier, le 04/04/2023 à 16h00.*

*Il se tiendra à la Maison du Parc.*

- **Projection d’une vidéo : pastoralisme – Alpagnes sentinelles (4’20min)**

*Crêtes du Luberon et Ventoux : les bienfaits du pastoralisme, l’importance de sa préservation*